

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU

### Séance du 16 février 2009

L'an deux mille neuf, le seize février à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Mondelange s'est réuni en séance ordinaire salle Europe sous la Présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, suivant convocation faite le 9 février 2009.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

**Membres présents :**

Messieurs SCHMITT – TRIVELLATO - ZORATTI – FELLAG – GUERHARD - MARTINEL –  
MOLINET - DEDENON – LAMARLE – RIECKENBERG - GROSJEAN – SADOCCO – FRITZ  
Mesdames TOFFOLINI – BIORDI – LAMARLE - PELLEZZI – LAGANA – WAGNER - DJAMAA -  
FROHBERG – BECK - LEMOINE – MALONI

**Membres absents excusés:**

Monsieur SARI  
Mesdames SOLVER - ROEHRIG – DA COSTA  
Mademoiselle NICOLAI

**Membres ayant donné procuration:**

Madame ROEHRIG à Monsieur SCHMITT  
Mademoiselle NICOLAI à Madame BIORDI  
Madame DA COSTA à Monsieur TRIVELLATO

**Arrivée de Madame SOLVER à 19 H 12 avant la lecture du point n° 1.**

## **ORDRE DU JOUR**

(avec présentation des points)

Désignation du Secrétaire de Séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2008

### **Décisions de Monsieur le Maire :**

**N° 51/08** : décide de conclure un prêt de 350 000 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes pour financer les travaux d'investissement de l'année 2008

- durée de 15 ans
- commission : 100 €
- taux d'intérêt fixe : 4,51 %
- périodicité des échéances : trimestrielle

**N° 52/08** : décide de confier à AIDE à Mondelange pour l'année 2009 la gestion et l'animation de la Maison de l'Emploi pour un montant de 15 000 €.

**N° 53/08** : décide de confier à l'imprimerie l'HUILLIER à Florange – le lot I – Imprimerie du marché impression et conception graphique pour les lots suivants :

- lot I-1 : bulletins municipaux – minimum : 2.000 € - maximum : 8.000 €
- lot I-2 : cartes de visites – 500 cartes pour 85 €
- lot I-4 : feuilles à en-tête – minimum : 100 € - maximum : 400 €
- lot I-5 : cartes de bus – minimum : 150 € - maximum : 600 €
- lot I-6 : tickets détachables et bons d'interventions – minimum : 150 € - maximum : 600 €
- lot I-7 : magazines d'informations mensuels – minimum HT : 2.000 € - maximum : 6.000 €

**N° 54/08** : décide de confier à l'imprimerie MACK à Meyenheim (68) – le lot I – Imprimerie du marché impression et conception graphique pour le lot suivant :

- lot I-3 : cartes de vœux – 2.750 exemplaires

**N° 55/08** : décide de confier à MBDC – maboîtecom – à Larnadelaine (Luxembourg) le lot II – conception graphique du marché impression et conception graphique pour les lots suivants :

- lot II-1 : magazine d'information mensuel pour un montant HT minimum : 2.500 € - maximum : 7.500 €
- lot II-2 : bulletins municipaux pour un montant HT – minimum : 2.000 € - maximum : 8.000 €

**N° 56/08** : décide de confier à SECAP Groupe PITNEY BOWES à BISCHHEIM – le marché location-entretien d'une machine à affranchir pour un montant annuel HT de 610 € pour une durée de 4 années du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 29 février 2013.

**N° 57/08** : décide de verser à Maître Bertrand MERTZ, Avocat à Thionville, ses honoraires pour un montant de 1.794,- € dans l'affaire EUROVIA.

**N° 01/09** : décide de confier à l'imprimerie MICHEL à HAGONDANGE une prestation supplémentaire concernant le marché d'impression signé le 13 décembre 2007 pour l'édition supplémentaire de cartes de vœux destinées à la population pour un prix global de 160,- € HT.

**N° 02/09** : décide de confier à IRIS CONSEIL à METZ la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation des chaussées municipales et de l'échangeur n° 37 de l'autoroute A31 pour un montant HT de 35.100,- €.

**N° 03/09** : décide de confier à LORRAINE ESPACES VERTS à LONGWY – le marché à bons de commande de fournitures de bulbes, fleurs, engrais et désherbants ainsi que divers accessoires pour le fleurissement de la Ville et l'entretien des espaces verts 2009 pour les lots suivants :

- lot 3 : fournitures de gazons et produits divers – minimum de 10.000 € HT – maximum de 40.000 € HT
- lot 4 : mobiliers et outillages espaces verts – minimum de 4.000 € HT – maximum de 16.000 € HT

**N° 04/09** : décide de confier à SOUBY FLOR à HAN SUR MEUSE (55) le marché à bons de commandes de fournitures de bulbes, fleurs, engrais et désherbants ainsi que divers accessoires pour le fleurissement de la Ville et l'entretien des espaces verts 2009 pour le lot suivant :

- lot 1 : fournitures de fleurs – minimum de 13.000 € - maximum de 39 000 € HT

**N° 05/09** : décide de confier à TULIPES DE FRANCE à BRAIN (49) le marché à bons de commandes de fournitures de bulbes, fleurs, engrais et désherbants ainsi que divers accessoires pour le fleurissement de la Ville et l'entretien des espaces verts 2009 pour le lot suivant :

- lot 2 : fournitures de bulbes : minimum de 1.500 € - maximum de 4.500 € HT

## **Finances – Administration générale**

### **Point n° 1. - REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION D'UN PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA SOCIETE DEXIA – BUDGET DE LA VILLE**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le remboursement par anticipation du prêt DEXIA N° MON098064EUR d'une durée de 15 ans, d'un montant initial de 43.993,74 €, contracté par décision du Maire n° 5/99 pour l'acquisition de matériel.

Le gain financier réalisé par cette opération s'élève à 2.599,66 €.

### **Point n° 2. - REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION D'UN PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le remboursement par anticipation du prêt CAISSE D'EPARGNE N°1129448 d'une durée de 15 ans, d'un montant initial de 13.582,29 €, contracté par décision du Maire n° 18/96 pour le financement du Budget Primitif 1996 du service Assainissement.

Le gain financier réalisé par cette opération s'élève à 155,01 €.

**Point n° 3. - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE RELATIVE A LA CIRCULATION ROUTIERE – RUE DE BOUSSE ET RUE DES SAULES**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à engager le projet d'implantation de plateaux surélevés rue de Bousse et rue des Saules et création d'un parking rue de Bousse pour un montant de 117.925,00 euros HT et à solliciter la subvention correspondante au titre des amendes de police relatives à la circulation routière.

**Point n° 4.- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2009**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à engager le projet de rénovation et d'étanchéité de la façade de la mairie pour un montant de 25.803,96 € HT et à solliciter la subvention correspondante au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

**Point n° 5. - IMPUTATION DES BIENS MEUBLES D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 500 EUROS ET DUREE D'AMORTISSEMENT**

Il s'agit de permettre pour l'année budgétaire 2009 l'affectation en section d'investissement des biens meubles, d'une valeur inférieure à 500 euros à condition qu'ils aient une durée de vie supérieure à un an et de fixer à cinq ans leur durée d'amortissement.

**Point n° 6. - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES**

Il s'agit d'accepter le remboursement d'une somme de 2.069 euros en règlement d'un sinistre survenu le 22 juillet 2008 (vol avec effraction à la Maison de la Culture)

**Vie Associative – Culturelle – Sportive - Subventions**

**Point n° 7. - LIVRET CITOYEN**

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2009 le dispositif du « Livret Citoyen ». Cette formule consiste en un engagement des jeunes mondelangeois, âgés de 17 ans, à participer à différents modules et actions de formation répartis sur l'ensemble de l'année civile.

Ce dispositif permet non seulement de former les participants au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, à l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, mais également de financer une partie du permis de conduire à hauteur de 350 euros par jeune.

## **Scolaire**

### **Point n° 8. - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES VOYAGES SCOLAIRES DU COLLEGE PAUL LANGEVIN**

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le versement des subventions suivantes :

↳ 15,- euros par jour et par élève dans la limite de 5 jours pour 20 élèves mondelageois participant à un voyage en ANGLETERRE du 23 au 28 mars 2009.

↳ 15,- euros par jour et par élève dans la limite de 5 jours pour 19 élèves mondelageois participant à un voyage en GRECE du 23 avril au 2 mai 2009.

### **AUTRES COMMUNICATIONS**

Les dossiers présentés au Conseil Municipal pourront être consultés au Secrétariat du Maire.

## **DELIBERATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE, *à l'unanimité*, Monsieur Christian GUERHARD comme secrétaire de séance. Il sera assisté de Monsieur HEIP, Directeur Général des Services.

Approbation du compte rendu du 19 décembre 2008 : A l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture des décisions puis il passe à l'ordre du jour.

**Arrivée de Madame SOLVER à 19 H 12 avant la lecture du point n° 1.**

Point n° 1

**OBJET : REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION D'UN PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA SOCIETE DEXIA – BUDGET DE LA VILLE**

Monsieur FELLAG informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de rembourser par anticipation le prêt DEXIA N° MON098064EUR d'une durée de 15 ans d'un montant initial de 43 993,74 € (288 580 F) contracté par la décision du Maire N° 5/99 pour l'acquisition de matériel.

Les conditions du remboursement anticipé sont les suivantes :

- \* Capital remboursé par anticipation après l'échéance du 1/4/09 : **17 455,86€**
- \* Indemnité contractuelle : **349,12 €**
- \* Gain financier réalisé par l'opération : **2.599,66€**

*Monsieur SADOCCO intervient et précise que le groupe d'opposition ne partage pas cette vision de la gestion du budget communal.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ, SADOCCO, GROSJEAN et Mesdames LEMOINE, BECK, FROHBERG, MALONI)**

**AUTORISE** le remboursement anticipé aux conditions énoncées ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2009.

Point n° 2

**OBJET : REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION D'UN PRET SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur FELLAG informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de rembourser par anticipation le prêt Caisse Epargne N° 1129448 d'un montant initial de 13582,29 € (89 094 F) contracté par la décision du Maire N° 18/96 d'une durée de 15 ans pour le financement du Budget Primitif 1996 du service Assainissement.

Les conditions du remboursement anticipé sont les suivantes :

- \* Capital remboursé par anticipation après l'échéance du 25/03/09 : **2 876,20 €**
- \* Indemnité contractuelle : **74,49 €**
- \* Gain financier réalisé par l'opération : **155,01 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ, SADOCCO, GROSJEAN et Mesdames LEMOINE, BECK, FROHBERG, MALONI)**

**AUTORISE** le remboursement anticipé aux conditions énoncées ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2009.

Point n° 3

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE**

Monsieur TRIVELLATO présente au Conseil Municipal le projet éligible au titre des amendes de police relatives à la circulation routière pour 2009.

- **IMPLANTATION DE PLATEAUX SURELEVES RUES DE BOUSSE ET DES SAULES ET CREATION D'UN PARKING RUE DE BOUSSE**

Les travaux consistent à réaliser un certain nombre d'aménagements de sécurité en lien direct avec la sortie d'autoroute A31 pour la sécurité des écoliers et des piétons en général, à savoir :

- réalisation d'un plateau surélevé rue de Bousse
- réalisation d'un trottoir rue de Bousse
- réalisation d'un parking rue de Bousse
- réalisation d'un plateau surélevé rue des Saules

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**S'ENGAGE** à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour les travaux d'aménagements de sécurité rue de Bousse et rue des Saules,

**VOTE** un crédit de 117.925,- euros HT nécessaire au financement de cet aménagement,

**S'ENGAGE** à prendre ultérieurement en charge la gestion de ces équipements.

Point n° 4

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E. 2009**

Monsieur TRIVELLATO présente au Conseil Municipal le projet éligible au titre de la D.G.E. des Communes 2009 :

- **RENOVATION ET ETANCHEITE DE LA FACADE DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager le projet de rénovation et d'étanchéité de la façade de la mairie

**SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement au taux maximum,

**APPROUVE** le projet tel qu'il est décrit dans les documents joints, ainsi que son coût, son échéancier et son plan de financement prévisionnel,

**S'ENGAGE** à assurer le financement de la partie non couverte par la subvention demandée,

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif de la ville aux articles 2313, 2315 et 2188,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Point n° 5

**OBJET : IMPUTATION DES BIENS MEUBLES D'UNE VALEUR INFÉRIEURE A 500 EUROS ET DUREE D'AMORTISSEMENT**

Monsieur FELLAG rappelle l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998 stipulant que ne peuvent être imputés en section d'investissement les biens meubles d'un montant inférieur à 500 euros TTC et précise que l'arrêté n° NOR/INT/BO100692M du 26/10/2001 fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit la valeur unitaire. Il convient de compléter cette liste par les biens suivants n'y figurant pas :

- Administration et services généraux
  - Mobilier : tables – chaises – urnes élections – isolements
  - Matériel informatique : périphériques (souris – claviers – écrans – graveurs – mémoires – cartes réseaux)
  - Chauffage sanitaire : sondes – thermostats
  - Extincteurs
- Voirie et réseaux divers : miroirs circulation
  - matériel de voirie : corbeilles – panneaux - bancs
  - éclairage public, électricité : illuminations
- Services techniques, atelier, garage
  - Escabeaux
- dans le cadre d'un premier équipement
  - vaisselle, couverts, verrerie

Monsieur FELLAG demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir permettre l'affectation en section d'investissement de tous les biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros et propose de fixer à cinq ans leur durée d'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité,*

**AUTORISE** pour l'année budgétaire 2009, l'affectation en section d'investissement de tous les biens meubles d'une valeur inférieure à 500 euros à condition que ceux-ci aient une durée de vie supérieure à un an.

**FIXE** à cinq ans leur durée d'amortissement.

Point n° 6

**OBJET : REMBOURSEMENT DE SINISTRES**

Monsieur TRIVELLATO demande au Conseil Municipal d'accepter le montant de l'indemnisation proposée de :

- 2.069 euros en règlement d'un sinistre survenu le 22 juillet 2008 (vol avec effraction à la Maison de la Culture)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité,*

**ACCEPTTE** le montant de l'indemnisation proposée par RABNER ASSURANCES.

Point n° 7

**OBJET : LIVRET CITOYEN**

Madame PELLENZ propose au Conseil Municipal de reconduire le dispositif du « Livret Citoyen ».

Elle rappelle que cette formule consiste en un engagement des jeunes mondelangeois, âgés de 17 ans, à participer à différents modules :

- 1<sup>er</sup> cycle : Soutenir les associations, les groupes scolaires.
- 2<sup>ème</sup> cycle : Participer à la vie communale, deux actions.
- 3<sup>ème</sup> cycle : Assister à huit modules de prévention présentés par des intervenants professionnels extérieurs.
- 4<sup>ème</sup> cycle : Réaliser deux projets en direction de la population, à savoir un projet en sous-groupe et un projet global.
- 5<sup>ème</sup> cycle : Suivre le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et suivre une Formation aux Premiers Secours (PSC1)

A l'issue des quatre premiers cycles, les jeunes se verront remettre une attestation de validation des modules suivis.

### **Financement communal :**

#### *Aide au permis de conduire :*

Attribution d'une bourse de 350 euros par jeune pour le financement du permis de conduire, qui sera fonction de la validation des modules, soit :

- 1<sup>er</sup> cycle : une bourse de 80€ au total
- 2<sup>ème</sup> cycle : 25,00 € par action menée soit 50 € au total
- 3<sup>ème</sup> cycle : 10,00 € par module suivi soit 80 € au total
- 4<sup>ème</sup> cycle : 70 € par projet réalisé soit 140 € au total

Le jeune s'engage à suivre les modules afin de bénéficier de cette bourse.

Le jeune présentera un justificatif d'inscription dans une auto-école, afin que la Municipalité puisse reverser directement la bourse obtenue à l'auto-école concernée, montant qui viendra en déduction du coût total du permis.

#### *Aides à la formation (5<sup>ème</sup> cycle) :*

La Commune prendra en charge le coût des formations proposées par le Livret Citoyen dans les proportions suivantes :

- 500 € de participation par jeune pour la préparation complète au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)
- 65 € de participation par jeune pour la Formation aux Premiers Secours (PSC1)

Ces aides seront versées directement aux organismes de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** de reconduire le dispositif du « Livret Citoyen » selon les modalités précisées ci-dessus.

#### Point n° 8

**OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES VOYAGES SCOLAIRES DU COLLEGE PAUL LANGEVIN**

Madame BIORDI demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement des subventions suivantes :

€ 15,- euros par jour et par élève dans la limite de 5 jours pour 20 élèves mondelageois participant à un voyage en ANGLETERRE du 23 au 28 mars 2009

€ 15,- euros par jour et par élève dans la limite de 5 jours pour 19 élèves mondelageois participant à un voyage en GRECE du 23 avril au 2 mai 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité,*

**ACCEPTE** le versement de ces deux subventions.

**PRECISE** que celles-ci seront versées au Collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 35.